



Question écrite n° 44-53558

Ministère interrogé : Education nationale

Mardi 9 juin 2009

M. Jean-Michel VILLAUMÉ appelle l'attention de M. le Ministre de la l'Éducation nationale sur le devenir des emplois de vie scolaire (EVS) et des agents de vie scolaire (AVS). En effet, depuis de nombreuses années, des personnels sous contrats divers interviennent dans les écoles pour effectuer les tâches d'aide administrative aux directrices et directeurs d'école, d'accompagnement d'élèves en situation de handicap ou d'assistance pédagogique aux élèves. Leurs statuts sont précaires ; pourtant, les tâches qui leur sont confiées sont des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables, avec une véritable formation, reconnus par une rémunération décente. A la rentrée prochaine les premiers Auxiliaires de Vie Scolaire s'occupant d'élèves handicapés en milieu scolaire (AVS) vont se retrouver sans emploi de part la précarité de leur contrat, après 6 années au service d'une cause, plus encore qu'un métier, qu'ils ont considérée comme juste. Aujourd'hui, les moyens ne suivent pas en matière d'intégration d'enfants handicapés, alors que les besoins sont croissants et qu'il s'agit d'une priorité de notre République. Outre la mise à pied de tous ces employés, on remarquera que c'est tout le système d'intégration scolaire qui est chaotique, faute de moyens, si l'on s'y penche de plus près. Les écoles, collèges et lycées de Haute-Saône vont subir la perte de ces personnes opérationnelles et compétentes indispensables au bon fonctionnement du système éducatif qui seront remplacées par de nouveaux personnels non formés et sous statut précaire. En conséquence, Jean-Michel VILLAUMÉ lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour parvenir à la pérennisation des emplois d'AVS et d'EVS, afin que la rentrée 2009 soit effectuée dans les meilleures conditions possibles.